

L'Europe contre ses peuples.

Pourquoi les élites européennes construisent-elles l'Union Européenne en se méfiant des citoyens ?

Introduction : Un nouveau traité imposé sans consultation.

Les chefs d'Etat et de gouvernement viennent de signer à Lisbonne un nouveau traité qui reprend l'essentiel des dispositions du défunt projet de Constitution européenne rejetée par les peuples Français et Néerlandais. Un fait que ces dirigeants politiques n'hésitent pas à reconnaître : « *La substance de la Constitution est maintenue. C'est un fait* », déclarait Angela Merkel, chancelière d'Allemagne, alors présidente de l'Union européenne, dans *The Daily Telegraph*, le 29 juin 2007. « *Nous n'avons pas abandonné un seul point essentiel de la Constitution... C'est sans aucun doute bien plus qu'un traité. C'est un projet de caractère fondateur, un traité pour une nouvelle Europe* », soulignait José Luis Zapatero, Premier ministre du Royaume d'Espagne, lors d'un discours le 27 juin 2007 (Voir en annexe 1 un recensement de déclarations allant dans le même sens).

Ce traité doit désormais être ratifié par l'ensemble des pays membres. Mais cette fois aucun pays, à l'exception de L'Irlande, contrainte par une obligation institutionnelle, n'envisage de procéder à un référendum sur le Traité modificatif européen. Cet unanimisme contraste avec la situation qui prévalait en 2004 : après la signature du Traité constitutionnel européen, onze pays sur vingt-cinq avaient prévus une ratification par référendum : le Danemark, l'Espagne, la Finlande, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, le Royaume Uni, la Suède.

Il y a tout lieu de suspecter une entente entre les Vingt-Sept pour ne surtout pas demander l'avis des peuples. Entente qui constitue en quelque sorte une clause secrète du traité de Lisbonne, une clause négociée en même temps que le traité et indissociable de celui-ci. Comment expliquer autrement qu'aucun pays n'envisage, sauf obligation institutionnelle, de recourir au référendum ? Comment expliquer qu'après le sommet de Lisbonne des 18 et 19 octobre, les dirigeants politiques de plusieurs pays sont revenus sur leurs engagements antérieurs de procéder à un référendum ?

D'autant que nous avons plus que des **indices de l'existence de cette « clause secrète »** : En Pologne, le parti libéral pro-européen Plateforme Civique du nouveau Premier ministre Donald Tusk, vainqueur des élections générales, du 21 octobre, aurait été favorable à l'organisation d'un référendum, qu'il estime avoir toutes les chances de remporter facilement

avec « 70 à 80% des voix », a expliqué à quelques journalistes, le 21 novembre, l'eurodéputé Jacek Saryusz-Wolski, l'un des chefs de file du parti, qui préside la commission des Affaires étrangères du Parlement européen. « *Ce serait dans notre intérêt politique car cela montrerait le soutien populaire à notre ligne pro-européenne* », a-t-il ajouté. Mais c'est pourtant vers une ratification parlementaire « *le plus rapidement possible* », dès le premier trimestre 2008, que la Plateforme Civique s'oriente sous la pression de ses partenaires européens : « Nos amis de l'UE nous disent : "N'ouvrez pas la boîte de Pandore" de la ratification référendaire », a indiqué M. Saryusz-Wolski en précisant que son gouvernement allait « *probablement suivre leurs conseils* ».

Autre déclaration récente, cette fois de Patrick Devedjian (14 décembre, lors d'un débat en duplex sur l'Europe avec Filipe Menezes, président du Parti social-démocrate portugais (PSD) en direct de Porto) : L'idée de ratification parlementaire n'était « pas seulement une idée franco-française mais bien une démarche européenne » pour « *faciliter la voie vers une ratification, pour la Grande-Bretagne* », a expliqué le secrétaire général de l'UMP. « *C'est en pensant* » au Royaume-Uni où l'opinion est largement eurosceptique que Nicolas Sarkozy a fait le choix du parlement, a-t-il ajouté.

Le refus de recourir à des référendums est même à l'origine de la forme même du traité de Lisbonne : un traité d'amendement. Voyez ce qu'en disait Giuliano Amato, ancien Président du Conseil Italien, ancien vice-président de la Convention sur l'Avenir de l'Europe, lors d'une réunion du Center for European Reform à Londres, 12 juillet 2007. « *Il a été décidé que le document devrait être illisible. S'il est illisible, c'est qu'il n'est pas constitutionnel ; c'était là l'idée... Si vous parvenez à comprendre le texte au premier abord on risquerait des appels à référendum, parce que cela signifierait qu'il y a quelque chose de nouveau.* »

Son ancien compère à la tête de la Convention sur l'Avenir de l'Europe, Valéry Giscard d'Estaing, ne dit pas autre chose dans une tribune (*Le Monde*, 26 octobre) : « *Le texte des articles du traité constitutionnel est donc à peu près inchangé, mais il se trouve dispersé en amendements aux traités antérieurs, eux-mêmes réaménagés. On est évidemment loin de la simplification. Il suffit de consulter les tables des matières des trois traités pour le mesurer ! Quel est l'intérêt de cette subtile manœuvre ? D'abord et avant tout d'échapper à la contrainte du recours au référendum, grâce à la dispersion des articles, et au renoncement au vocabulaire constitutionnel.* »

Cette distance et méfiance des dirigeants européens à l'égard de leurs peuples – Nicolas Sarkozy, devant les président de groupe parlementaire du PE a admis l'existence d'un « *un clivage entre les peuples et leurs gouvernements* » (*The Telegraph*, 15 novembre) qui

conduirait de nombreux pays à voter « non » –, est-elle conjoncturelle ou structurelle ? Liée à une crise passagère de la construction européenne ou inhérente à son projet ?

I. L'Europe a un problème avec le peuple.

Il n'existe pas un peuple européen mais des peuples, toujours plus nombreux du fait des élargissements successifs. Des peuples que l'objet d'une Europe politique serait d'amener à n'en faire plus qu'un, comme cela a été le cas lors de la constitution d'un certain nombre de nations dans le passé. Je pense singulièrement à l'œuvre de la Révolution française qui en unissant les différents peuples qui se trouvaient sur le territoire du royaume de France a permis en peu de temps, grâce à la proclamation d'une constituante, de les « fédérer » (comme on disait à l'époque) en une seule nation.

Les peuples sont les grands absents de la construction européenne. Ils n'ont pas été consultés au démarrage du projet et n'apparaissent dans les traités que comme destinataires et bénéficiaires d'une union « sans cesse plus étroite » dont ils ne sont ni les acteurs ni le souverain.

a) la place des peuples dans les traités

Seules mention du mot « peuple » dans le Traité de l'Union européenne :

- Dans le Préambule qui liste les motivations des chefs d'Etat et de gouvernement signataires figurent celles-ci : « DÉSIREUX d' approfondir la solidarité entre leurs peuples dans le respect de leur histoire, de leur culture et de leurs traditions, (...) DÉTERMINÉS à promouvoir le progrès économique et social de leurs peuples, compte tenu du principe du développement durable et dans le cadre de l'achèvement du marché intérieur, et du renforcement de la cohésion et de la protection de l'environnement, et à mettre en œuvre des politiques assurant des progrès parallèles dans l'intégration économique et dans les autres domaines, (...) RÉSOLUS à établir une citoyenneté commune aux ressortissants de leurs pays, RÉSOLUS à faciliter la libre circulation des personnes, tout en assurant la sûreté et la sécurité de leurs peuples, en établissant un espace de liberté, de sécurité et de justice, conformément aux dispositions du présent traité, »
- L'Article 1 est le seul qui évoque les peuples, et nullement comme une donnée politique de la construction européenne : « Le présent traité marque une nouvelle étape dans le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de

L'Europe, dans laquelle les décisions sont prises dans le plus grand respect possible du principe d'ouverture et le plus près possible des citoyens. L'Union est fondée sur les Communautés européennes complétées par les politiques et formes de coopération instaurées par le présent traité. Elle a pour mission d'organiser de façon cohérente et solidaire les relations entre les États membres et entre leurs peuples. »

La place faite aux peuples dans le traité instituant la Communauté européenne n'est guère plus importante.

- Dans le préambule, les chefs d'Etat et de gouvernement signataires déclarent assigner « *pour but essentiel à leurs efforts l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de leurs peuples* », ils se disent « *déterminés à promouvoir le développement du niveau de connaissance le plus élevé possible pour leurs peuples par un large accès à l'éducation et par la mise à jour permanente des connaissances* ».
- Le seul article qui fait des peuples un (petit) acteur politique est l'article 189 : « *Le Parlement européen, composé de représentants des peuples des États réunis dans la Communauté, exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par le présent traité. Le nombre des membres du Parlement européen ne dépasse pas sept cent trente-deux.* »

C'est mince.

b) un désintérêt croissant.

Depuis la première élection des députés européens au suffrage universel, l'abstention n'a cessé d'augmenter. Jusqu'à atteindre, aux élections européennes un niveau préoccupant pour les dirigeants européens eux-mêmes.

Aux élections européennes de 1999, l'abstention moyenne frôle la barre des 50 % avec un taux de 47,4 %. Mais ce qui frappe, c'est la montée régulière et continue de l'abstention, que montre très bien le tableau ci-dessous tiré d'un mémoire de DEA d'un étudiant de l'IEP de Lyon2¹.

¹ <http://doc-iep.univ-lyon2.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/DEA/hardacrea/these.html>. Les pourcentages qui sont présentés dans ce tableau représentent les moyennes d'abstention de tous les pays qui ont assisté à l'élection en question (moyenne 1*), des six pays fondateurs (moyenne 2*), des dix pays qui ont assisté à toutes les élections européennes (moyenne 3*). Les pourcentages sont calculés pays par pays, sont ensuite additionnés et divisés par le nombre de pays en question.

Année	Pourcentage : 1*	2**	3***
1979	32,9	25	32,9
1984	35,2	28,8	36,3
1989	37,1	30,4	35,2
1994	42	32,9	39,3
1999	47,4	38,1	43,3

« Pour la première fois dans l'histoire de la construction européenne, la participation des citoyens est devenue une question clé », estime Enrique Baron Crespo, ex-Président du Parlement européen. Et pour évoquer cette situation les dirigeants européens ont d'ailleurs forgé une expression typique de la novlangue eurocratique : le « déficit démocratique ».

La situation s'est considérablement aggravée aux élections européennes de 2004. Sur 350.873.420 électeurs inscrits pour l'élection du Parlement européen, 201.401.343, soit 57,4% ont choisi de ne pas s'exprimer. Et les 732 députés élus ne tirent leur légitimité que d'un tiers de l'ensemble de la population européenne.

Lucides, les citoyens savent qu'il leur est impossible d'influencer les décisions européennes. Ils savent qu'ils n'ont aucun moyen d'approuver ou de désapprouver les commissaires européens qui disposent d'énormes pouvoirs comme le commissaire au commerce, négociateur unique au nom de 25 Etats dans les négociations à l'OMC et dans toutes les négociations commerciales internationales ou le commissaire à la concurrence qui dispose tout à la fois de pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires ou encore le commissaire au marché intérieur qui entend mettre fin à l'autonomie des pouvoirs locaux et supprimer les services publics dans toute l'Europe. A quoi bon déléguer la souveraineté populaire à des représentants dépourvus de réels pouvoirs de contrôle sur l'exécutif le plus puissant d'Europe ?

c) la réaction des gouvernements et des partis n'a pas été à la hauteur.

Les gouvernements et les partis politiques se sont émus de cette abstention massive, mais ils n'en ont pas tiré les leçons.

Le Conseil européen a adopté à Laeken, le 15 décembre 2001, une importante « déclaration sur l'avenir de l'Europe » qui établit un constat lucide de la profondeur et de l'étendue de la cassure entre l'espérance citoyenne et l'état présent de la construction européenne (Voir annexe).

On y lit en creux le triste bilan de la construction européenne : déficit démocratique, institutions technocratiques, absence de transparence et de visibilité, médiocrité des avancées dans les domaines sociaux et environnementaux, mépris des différences nationales et régionales. Pour tenter d'y remédier, la déclaration de Laeken, annonçait la convocation d'une convention regroupant des représentants des gouvernements, des Parlements nationaux, du Parlement européen, de la Commission et de la société civile. C'est cette Convention, qui s'est réunie pendant plus de seize mois, du 28 février 2002 au 9 juillet 2003, qui a élaboré le projet de Constitution européenne.

On connaît le résultat, la montagne a accouché d'une souris : Pour tout ce qui touche à l'essentiel – la lisibilité des institutions et des textes, la transparence des processus de décision, l'obligation de rendre des comptes de la part des décideurs et le contrôle démocratique de ces derniers – pratiquement rien n'a été amélioré. Le TCE a en revanche conforté une Europe à deux vitesses : TGV pour l'Europe qui avance dans la voie de l'intégration commerciale, économique et financière. Tortillard omnibus pour l'Europe condamnée à l'impuissance dans les domaines sociaux, fiscaux et politiques.

Une anecdote particulièrement significative mérite ici d'être rapportée. En exergue au Préambule du TCE, le projet de la Convention avait placé une citation empruntée à l'historien grec Thucydide : « *Notre Constitution est appelé démocratie parce que le pouvoir est entre les mains non d'une minorité, mais du plus grand nombre.* » La traduction avait été un peu sollicité, puisque Thucydide ne dit pas « le plus grand nombre » mais « le peuple tout entier ». Il y avait dès donc, dès la première ligne du projet de Constitution, une falsification. Mais, même ainsi réécrite, la phrase de Thucydide est apparue si inadaptée à la réalité institutionnelle de l'UE – où le pouvoir est effectivement entre les mains d'une minorité – que l'accord s'est vite fait à la CIG de 2003 pour supprimer cet exergue subversif.

Le projet de Constitution européenne a fait ressortir de manière éclatante qui sépare une Europe des technocrates, dont on subit chaque jour les diktats, d'une Europe des citoyens, dont la concrétisation ne dépasser jamais le stade des intentions.

En 2004, les chefs d'Etat et de gouvernement réunis en sommet au lendemain des européennes, ont refusé d'expliquer l'énorme abstention des citoyens par le refus de plus de deux cent millions de personnes de participer à la comédie d'une démocratie au rabais.

Au contraire, ils ont approuvé, après l'avoir modifié ici et là, le projet de traité constitutionnel dont le débat électoral avait indiqué à quel point il ne répondait pas aux attentes des peuples. Enfin, pour présider la Commission européenne, ils ont choisi le premier ministre portugais, un des grands battus des élections du 13 juin, un homme qui incarne une droite conservatrice (son hostilité à l'égalité homme-femme et son exigence d'une référence au christianisme dans la Constitution), néolibérale (partisan de l'Etat minimum, il a poussé à la privatisation de la santé et de la distribution de l'eau ; il a été désigné comme « Global Leader for Tomorrow » par le Forum économique mondial de Davos), atlantiste (il a organisé un sommet aux Açores entre les partisans de l'invasion de l'Irak).

En un mot, les gouvernements ont choisi, pour incarner l'Union européenne, un profil politique radicalement éloigné des idéaux européens. Ce qui est problématique : en bonne théorie républicaine, le peuple, c'est-à-dire la communauté des citoyens, est le responsable en dernier ressort des orientations politiques. S'il n'en est pas satisfait, il peut les modifier en changeant ses gouvernants : c'est le principe de responsabilité politique.

Les partis politiques quant à eux ont repris les pratiques médiocres qui détournent de la démocratie. La social-démocratie, après avoir fait campagne pour une « Europe sociale », qu'elle n'a pas concrétisée quand elle en avait la possibilité politique, s'est acoquinée avec le principal groupe de droite, le plus hostile à toute Europe sociale, pour partager entre eux tous les postes clés du Parlement européen.

Cette collusion droite-gauche, que l'on retrouve en tout domaine, empêche toute vraie confrontation démocratique, les élus des deux bords partageant la même auto-satisfaction devant une Union européenne décrite comme « *la première expérience réussie de démocratie supranationale d'Etats et de citoyens* » (tribune de Enrique Baron Crespo et Elmar Broklien, Député européen socialiste espagnol et Député du Parti populaire européen, Le Monde, 22 juin 2007). Un tableau idyllique en contradiction d'ailleurs avec le projet des pères fondateurs qui n'a jamais été d'établir une démocratie.

II- Aux origines du projet : contourner les souverainetés

Depuis cinquante ans, la construction européenne est un processus qui nie les principes démocratiques fondamentaux et qui ampute la souveraineté qui détient chaque citoyen dans une vraie démocratie.

a) C'est vrai dans la forme.

Jusqu'à ce jour, la construction européenne a été un processus diplomatique bien d'avantage qu'un processus démocratique : négociations entre gouvernements, secret, haute technicité et faible lisibilité des textes, absence de légitimité sanctionnée par le suffrage universel.

« *Le traité fondateur de 1957 n'a pas été soumis aux citoyens, alors que, d'emblée, il amputait leur souveraineté* », note dans son dernier essai² Raoul Marc Jennar qui reprend en exergue un discours de Pierre Mendès France de janvier 1957 qui avertissait contre « *l'abdication de la démocratie* » par « *délégation de ses pouvoirs à une autorité extérieure, laquelle au nom de la technique exercera en réalité la puissance publique, car au nom d'une saine économie on en vient aisément à dicter une politique monétaire, budgétaire, sociale, finalement une politique, au sens le plus large du mot, nationale et internationale* ».

b) C'était bien l'objectif.

Aux origines de la construction européennes, deux idées fixes de Jean Monnet : 1. Empêcher la reconstitution des souverainetés nationales pour rendre impossible le retour de la guerre. 2. La méthode des petits pas qui a fait dire à Robert Schuman (mais c'est Jean Monnet qui tenait la plume) : « *L'Europe ne se fera pas d'un coup ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait.* »

La création de la CECA en 1951 répond bien à ces objectifs puisqu'elle vise à permettre le retour de l'Allemagne dans le jeu européen, en créant d'abord une autorité supranationale compétente dans le domaine du charbon et de l'acier. Si l'entreprise aboutit rapidement, dans un contexte d'après-guerre où l'hostilité à l'Allemagne reste vive, c'est que la méthode pour aboutir à la création de cette haute autorité exclut d'emblée les peuples. La rapidité de l'entreprise tient même en partie au petit nombre et à la place de ceux qui ont conçu et exécuté la manœuvre : quelques hauts fonctionnaires et quelques responsables politiques « aux affaires » décident secrètement de se lancer dans une aventure qui ambitionne de bouleverser le continent et d'inverser une logique d'affrontement multiséculaire.

Au départ, raconte Yves Salesse, Monnet, Hirsch, Reuter, Uri (trois animateurs du Plan et un conseiller juridique du Quai d'Orsay – élaborent un projet de proposition française et le transmettent aux directeurs de cabinet du président du Conseil et du ministère des Affaires étrangères. Deux jours plus tard, celui-ci déclare y être favorable. Le projet est ensuite soumis au ministre de l'Outre-Mer. Monnet note : « *Là devait s'arrêter la liste des destinataires. Neuf*

² Quelle Europe après le Non, Fayard, p.87.

personnes au total étaient dans le secret. Quand et comment dévoiler ce secret, ce fut la décision du dimanche. Pleven, maintenant au courant et tout à fait acquis, nous conseilla la marche à suivre... Schumann et Clapier avaient jugé nécessaire de convoquer Alexandre Parodi, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. En sa personne, le Quai d'Orsay était informé et lié en même temps par la loi du silence. Nous étions bien résolus à mener toute l'opération en dehors des voies diplomatiques officielles et à nous passer des ambassadeurs. Notamment le contact personnel que Schuman désirait prendre avec Adenauer serait confié à un membre de son cabinet qui irait secrètement à Bonn à l'heure même de la décision. Restait à fixer cette heure. Il n'y avait plus guère le choix, car pour un acte de cette importance, il fallait l'accord du gouvernement tout entier. Le secret devait être total jusque là. Il le fut à une exception près. »

Cette exception fut pour le représentant du gouvernement américain, de passage à Paris. Avant de faire sa proposition au Conseil des ministres, Schuman voulait avoir l'accord d'Adenauer. Il lui envoya un émissaire secret le jour même de la réunion du gouvernement, et après réception du message du chancelier allemand, il informa le gouvernement. Comme l'écrit Paul-Henri Spaak dans ses Mémoires : « *L'œuvre accomplie fut celle d'une minorité sachant ce qu'elle voulait.* » Il s'agit bien là d'une méthode et d'un esprit particulier où le débat démocratique constitue une gêne, un frein pour les spécialistes, dès lors que la bonne solution a été arrêtée.

Bien évidemment, **la situation particulière de l'époque peut justifier la méthode adoptée. Le problème est qu'elle s'est perpétuée et même confortée.** Les opinions sont mises hors du coup. Ou lorsque leur consultation est indispensable, on les met devant le fait accompli, le tout ou rien.

Quant aux institutions européennes, leur architecture permet aux « responsables » européens de s'affranchir des contraintes démocratiques. « L'action menée au niveau européen permet d'éviter les pressions directes des cycles électoraux nationaux », expliquaient sans détour Romano Prodi, président de la Commission européenne, dans son discours d'investiture, le 14 décembre 1999.

La méthode des petits-pas qui devait conduire à une Europe politique a échoué. Les « solidarités élémentaires » n'ont pas produit l'Europe politique. Ou tout du moins elle n'a fonctionné que pour les premières étapes : union douanière – marché unique – union économique et monétaire. Avant de se gripper, comme s'il était impossible de passer de l'économique à la politique. D'où la difficulté des dirigeants européens à s'entendre, après le

traité de Maastricht, sur une réforme des institutions : échec à Amsterdam, échec à Nice, traité constitutionnel européen qui ne modifie pas fondamentalement les institutions existantes mais dont les innovations institutionnelles, reprises dans le traité de Lisbonne, ont pour principales « mérite » (si l'on peut dire) de permettre l'élargissement indéfini de l'Europe qui, depuis Nice, ne pouvait comprendre plus de 27 pays membres.

Au lieu d'atteindre les rivages de l'Europe politique, on est passé des « solidarités élémentaires » aux liens du marché.

De la « Fédération européenne » rêvée par les fondateurs à la prédominance renforcée des structures intergouvernementales qui négocient sans affirmer un pouvoir européen.

Bref, l'objectif a disparu, pas la méthode qui continue de déposséder toujours plus les peuples de leur pouvoir de décision et... de sanction. Au nom de la lutte contre « *les égoïsmes nationaux* », on a conféré à l'Union européenne des pouvoirs de plus en plus étendus. Ce qui a eu pour effet principal de remettre en cause les avancées démocratiques et sociales, et de privilégier les égoïsmes sectoriels, ceux des banques et du monde des affaires pour lesquels les institutions se sont étoffées d'instances réputées « indépendantes ».

C'est le cas du Comité 133, compétent pour toutes les matières couvertes par l'OMC, qui supervise les négociations commerciales : composé de représentants de la Commission et de hauts fonctionnaires nationaux, qui ne rendent de compte à aucun élu, il se réunit régulièrement avec l'European Services Forum, le lobby des entreprises de services.

C'est le cas de la Banque centrale européenne (BCE), dirigée par un conseil des gouverneurs doté, dans les textes, d'une indépendance totale par rapport aux pouvoirs politiques. On retrouve d'ailleurs dans les statuts de la BCE la formule utilisée par Jean Monnet lors de l'installation de la Haute Autorité de la CECA, le 10 août 1952. Il avait alors fixé la déontologie de la supranationalité : « *Nous exercerons nos fonctions en pleine indépendance dans l'intérêt général de la Communauté. Dans l'accomplissement de nos devoirs, nous ne solliciterons ni n'accepterons d'instruction d'aucun gouvernement ni d'aucun organisme, et nous nous abstiendrons de tout acte incompatible avec le caractère supranational de nos fonctions. Nous prenons acte de l'engagement des Etats membres de respecter ce caractère supranational et de ne pas chercher à nous influencer dans l'exécution de nos tâches.* »

Notons que la Haute autorité de la CECA a servi de matrice à la Commission européenne, en lui transmettant notamment cette « déontologie ». Mais quand on parle d'indépendance, on voit bien qu'il s'agit d'indépendance par rapport à des instances politiques, par rapport à des gouvernements qui peuvent incarner l'intérêt général (du moins tel que les peuples qui les ont élus l'ont exprimé), mais aucunement d'une indépendance par rapport à l'environnement

sociologique des hommes et des femmes qui composent ces instances. Si l'on prend le cas de la BCE, on ne peut pas demander à des banquiers d'être « indépendants » de l'univers de la banque puisqu'ils baignent dedans. C'est là qu'ils puisent leur doctrine, c'est là leur principale préoccupation. Et il ne faut pas s'étonner qu'ils conduisent une politique favorable à la banque, à la finance et aux rentiers.

Le phénomène est identique quand des commissaires ont fait l'essentiel de leur carrière dans le monde des affaires. C'était le cas de Frits Bolkestein, ce l'est plus encore de Nelly Kroes, actuelle commissaire européen chargé de la concurrence, qui était à la direction de Volvo et dans une bonne vingtaine de conseils d'administration.

Conclusion :

Compte tenu du désintérêt croissant des peuples à l'égard de la construction européenne, de la défiance qui engendre l'euroscepticisme et des replis nationalistes observables aux élections, il est important que l'Europe se ressaisisse sous peine de tuer définitivement l'espérance et l'idée européenne.

La contradiction n'est plus tenable entre une Union européenne qui exige des Etats qui souhaitent adhérer le respect de certains critères démocratiques (séparation des pouvoirs, Parlement pleinement législateur, pleinement contrôleur et décideur à part entière des recettes et des dépenses) qu'elle n'applique même pas dans ses propres institutions.

L'idée d'Europe ne peut pas être distincte de celle de démocratie. L'Europe, qui donne des leçons de démocratie au monde entier, doit se doter d'institutions contrôlées et transparentes qui mettent en œuvre les mécanismes d'une démocratie d'autant plus exigeante qu'il s'agit du niveau de pouvoir le plus éloigné des peuples.

Loin d'apporter des solutions, le nouveau traité de Lisbonne, en reprenant les dispositions du TCE, conforte pour longtemps des institutions irresponsables. Il ne donne pas plus de pouvoir au Parlement européen qui reste un parlement croupion doté du seul pouvoir d'obstruction. L'extension du nombre de domaines qui relèveront désormais de la codécision (le conseil et le parlement européen légifèrent ensemble) ne change rien à cette donnée de fond.

Le nouveau traité, comme le TCE, impose une seule politique économique libérale et un libre-échange dogmatique.

Enfin, le refus obstiné de consulter les peuples est un signal extrêmement négatif adressé à tous les citoyens européens. Le gigantesque bras d'honneur que leur font les chefs d'Etat et de gouvernement des vingt-sept pays membres, soutenus par la Commission et la très grande majorité des parlementaires européens, revient à dire : bien que vous ne voulez pas du modèle

économique libéral, on va vous l'imposer. De sorte que nos dirigeants européens ne sont pas loin de ressembler au secrétaire de l'union des écrivains que Bertolt Brecht décrivait après la révolte des ouvriers du 17 juin 1953 à Berlin-Est :

Après l'insurrection du 17 juin,

Le secrétaire de l'Union des Ecrivains

Fit distribuer des tracts dans la Stalinallée.

Le peuple, y lisait-on, a par sa faute

Perdu la confiance du gouvernement

Et ce n'est qu'en redoublant d'efforts

Qu'il peut la regagner.

Ne serait-il pas

Plus simple alors pour le gouvernement

De dissoudre le peuple

Et d'en élire un autre ?

ANNEXE 1

Le traité de Lisbonne et la défunte Constitution, c'est pareil.

Voici ce que disait **Valéry Giscard d'Estaing**, l'ex-président de la Convention qui avait été chargée de rédiger le projet de Constitution européenne, [sur son blog](#), le 19 octobre, du nouveau traité européen adopté la nuit précédente, à Lisbonne: « *Le texte adopté reprend l'essentiel des dispositions du Traité constitutionnel.* »

Et d'ailleurs, ajoute-t-il, « *la France n'a pas obtenu les changements réclamés par certains des partisans du "non" au référendum. La concurrence "libre et non faussée" figure toujours dans le projet (...) et la primauté du droit européen sur le droit national est confirmée* ».

Depuis le sommet européen de juin, où l'architecture du nouveau texte a été mise au point dans les moindres détails, l'ensemble des dirigeants européens tiennent le même discours : Le texte que l'on nous sert en prétendant qu'il est un « traité simplifié », voire un « mini-traité », a le même contenu que le traité constitutionnel rejeté. Contrairement à ce que Nicolas Sarkozy, ses amis politiques et la presse complaisante, veulent nous faire croire.

« *La substance de la Constitution est maintenue. C'est un fait.* » **Angela Merkel**, Chancelière d'Allemagne, alors présidente de l'Union européenne, *The Daily Telegraph*, 29 juin 2007.

« *C'est essentiellement la même proposition que l'ancienne Constitution.* » **Margot Wallstrom**, Commissaire européen, *Svenska Dagbladet*, 26 juin 2007.

Le **Parlement européen** « *se félicite (...) que le mandat préserve en grande partie la substance du traité constitutionnel.* » Article 8 de la résolution adoptée par le Parlement européen le 11 juillet 2007 — Rapport Leinen A6-0279/2007.

« *Nous n'avons pas abandonné un seul point essentiel de la Constitution... C'est sans aucun doute bien plus qu'un traité. C'est un projet de caractère fondateur, un traité pour une nouvelle Europe.* » **Jose Luis Zapatero**, Premier ministre du Royaume d'Espagne, discours du 27 juin 2007.

« *90% [de la Constitution] sont toujours là... ces changements n'ont apporté aucune modification spectaculaire à l'accord de 2004.* » **Bertie Ahern**, Premier ministre de la République d'Irlande, *Irish Independent*, 24 juin 2007.

« *Seuls des changements cosmétiques ont été opérés et le document de base reste le même.* » **Vaclav Klaus**, Président de la République Tchèque, *The Guardian*, 13 juin 2007.

« *Il n'y a rien du paquet institutionnel originel qui ait été changé.* » **Astrid Thors**, Ministre des Affaires européennes de la République de Finlande, *TV-Nytt*, 23 juin 2007.

« *Ce qui est positif c'est ... que les éléments symboliques aient été retirés et que ce qui a réellement de l'importance — le cœur — soit resté.* » **Anders Fogh Rasmussen**, Premier ministre du Royaume du Danemark, *Jyllands-Posten*, 25 juin 2007.

« *Toute la Constitution est là ! Il n'y manque rien !* » **Jean-Louis Bourlanges**, ancien membre de la Convention sur l'Avenir de l'Europe, député européen (UDF), *France Culture*, 24 juin 2007.

« *Le traité pour une Constitution a été conservé en substance.* » Site du gouvernement de la république d'Autriche, 25 juin 2007.

« *Le nouveau traité reprend les éléments les plus importants du traité Constitutionnel.* » **Guy Verhofstadt**, Premier ministre du Royaume de Belgique, Agence Europe, 24 juin 2007.

« *En ce qui concerne nos conditions, j'ai souligné trois "lignes rouges" portant sur le respect du texte de la Constitution : conserver un président permanent de l'Union, un seul responsable de la politique étrangère et un service diplomatique commun, préserver l'extension du vote à la majorité, la personnalité juridique unique de l'Union. Tous ces éléments ont bien été conservés.* » **Romano Prodi**, Président du Conseil italien, ancien Président de la Commission européenne, *La Repubblica*, 24 juin 2007.

« *La Lituanie a rempli 100% des objectifs qu'elle s'était fixés avant la réunion, y compris celui essentiel du maintien de la substance du traité Constitutionnel.* » Bureau du Président de la République de Lituanie, communiqué de presse.

« *La substance a été préservée du point de vue du Luxembourg.* » **Jean-Claude Juncker**, Premier Ministre du Grand Duché de Luxembourg, Agence Europe, 24 juin 2007.

« *Avec ce nouveau traité, l'UE préserve un contenu qui n'est pas essentiellement différent du Traité Constitutionnel... Toutes les solutions institutionnelles importantes demeurent.. Certains éléments symboliques ont été effacés et certaines formulations atténuées.* » **Janez Jansa**, Premier ministre de la République de Slovénie, Cellule de Communication du Gouvernement.

Le mêmes justifient avec parfois un cynisme certain **l'absence de transparence** qui a présidé à l'élaboration du texte ainsi que son **caractère illisible**. Comme le reconnaît crûment le Premier ministre luxembourgeois **Jean-Claude Juncker**, « *bien entendu, il y aura des transferts de souveraineté. Mais serais-je intelligent d'attirer l'attention du public sur ce fait ?* »

« *Une dernière trouvaille consiste à vouloir conserver une partie des innovations du Traité constitutionnel, et à les camoufler en les faisant éclater en plusieurs textes. Les dispositions les plus innovantes feraient l'objet de simples amendements aux traités de Maastricht et de Nice. Les améliorations techniques seraient regroupées dans un Traité devenu incolore et indolore. L'ensemble de ces textes serait adressé aux Parlements, qui se prononceraient par des votes séparés. Ainsi l'opinion publique serait-elle conduite à adopter, sans le savoir, les dispositions que l'on n'ose pas lui présenter en direct !* » **Valéry Giscard d'Estaing**, *Le Monde*, 14 juin 2007.

« *Le but du Traité Constitutionnel était d'être plus lisible... Le but de ce traité est d'être illisible...La constitution voulait être claire alors que ce traité devait être obscur. C'est un succès.* » **Karel de Gucht**, Ministre belge des Affaires étrangères, *Flandre info*, 23 juin 2007.

« *C'est incroyable tout ce qu'on a glissé sous le tapis !* » **Gérard Onesta**, député européen (Vert) devant la Commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen, 25 juin 2007.

« *Il a été décidé que le document devrait être illisible. S'il est illisible, c'est qu'il n'est pas constitutionnel ; c'était là l'idée...Si vous parvenez à comprendre le texte au premier abord on risquerait des appels à référendum, parce que cela signifierait qu'il y a quelque chose de nouveau.* » **Giuliano Amato**, ancien Président du Conseil Italien, ancien vice-président de la Convention sur l'Avenir de l'Europe, Réunion du Center for European Reform à Londres, 12 juillet 2007.

ANNEXE 2

Les attentes du citoyen européen (Extrait de la déclaration de Laeken du 15 décembre 2001)

L'image d'une Europe démocratique et engagée dans le monde correspond parfaitement aux vœux du citoyen. Celui-ci a fait savoir à maintes reprises qu'il souhaitait que l'Union joue un plus grand rôle dans les domaines de la justice et de la sécurité, de la lutte contre la criminalité transfrontière, de la maîtrise des flux migratoires, de l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés en provenance de zones de conflit périphériques. Il demande aussi des résultats dans le domaine de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que dans le domaine de la cohésion économique et sociale. Il exige une approche commune à l'égard de la pollution, des changements climatiques, de la sûreté des aliments. Bref, à l'égard de tous les problèmes transfrontières dont il sent d'instinct qu'on ne peut y faire face que par la coopération. Tout comme il veut aussi plus d'Europe dans les affaires extérieures, la sécurité et la défense; autrement dit, il demande une action renforcée et mieux coordonnée pour lutter contre les foyers d'incendie qui couvent au sein même et autour de l'Europe et dans le reste du monde.

Simultanément, ce même citoyen trouve que l'Union va trop loin et affiche un comportement trop bureaucratique dans nombre d'autres domaines. Le bon fonctionnement du marché intérieur et de la monnaie unique doit rester la pierre angulaire de la coordination de l'environnement économique, financier et fiscal, sans que la spécificité des États membres ne soit compromise. Les différences nationales et régionales sont souvent le produit de l'histoire ou de la tradition. Elles peuvent être enrichissantes. En d'autres termes, ce que le citoyen entend par "bonne gestion des affaires publiques", c'est la création de nouvelles opportunités, et non de nouvelles rigidités. Ce qu'il attend, c'est davantage de résultats, de meilleures réponses à des questions concrètes, et pas un "super-État" européen ni des institutions européennes qui se mêlent de tout.

En résumé, le citoyen demande une approche communautaire claire, transparente, efficace et menée de façon démocratique. Une approche qui fasse de l'Europe un phare pour l'avenir du monde; une approche qui donne des résultats concrets se traduisant par plus d'emplois, une meilleure qualité de vie, moins de criminalité, une éducation de qualité et de meilleurs soins de santé. Il ne fait pas de doute que l'Europe doive à cette fin se ressourcer et se réformer.

Annexe 3

UE-50ans-sondage-GB-France-Espagne-Italie-Allemagne

25% seulement des Européens pensent que l'Europe a rendu leur vie meilleure

LONDRES, 19 mars 2007 (AFP) - Seulement un quart des personnes vivant dans les cinq plus grands pays d'Europe pensent que leur vie s'est améliorée depuis que leur pays a rejoint l'Union européenne, selon un sondage publié lundi dans le Financial Times.

Dans ce sondage, 44% des personnes interrogées en France, au Royaume-Uni, en Italie, en Espagne et en Allemagne pensent au contraire que leur vie est devenue pire depuis l'entrée de leur pays dans l'Europe.

Alors que leurs dirigeants s'apprêtent à célébrer samedi et dimanche à Berlin le 50^e anniversaire du Traité de Rome, acte fondateur de la Communauté économique européenne (CEE) le 25 mars 1957, l'heure semble à la morosité dans ces cinq pays.

Pour 20% des personnes interrogées, l'Europe est d'abord celle du marché commun (31%). Mais pour 20%, c'est d'abord une bureaucratie, et ils ne sont que 9% à voir d'abord en elle une démocratie.

Sans surprise, ce sont les Britanniques qui sont les plus eurosceptiques: quelque 12% seulement pensent que l'Europe leur a bénéficié. Viennent ensuite les Français (un peu moins de 20%), les Allemands (environ 21%), les Italiens (environ 23%), les Espagnols étant les plus reconnaissants (environ 52%).

Mais dans l'ensemble, ces personnes ne veulent pas pour autant que leur pays quitte l'UE: au total, dans ces cinq pays, seulement 22% des gens pensent que leur pays y gagnerait. 40% pensent qu'il y perdrait.

Pour autant, leur intérêt pour la Constitution européenne, dont la relance figure dans les objectifs de l'actuelle présidence allemande, reste limitée: 35% pensent que la constitution aura un impact positif sur leur pays, 27% pensant l'inverse.

Là encore, ce sont les Britanniques les plus négatifs: 48% y sont défavorables.

Le sondage a été réalisé entre le 28 février et le 12 mars auprès de 6.772 adultes européens.

AFP

Bibliographie sommaire:

Jean-Pierre Chevènement, La Faute de M. Monnet, Fayard, 2006

Raoul Marc Jennar, Europe, la trahison des élites, Fayard, 2004.

Raoul Marc Jennar, Quelle Europe après le non ?, Fayard, 2007.

Bino Livi, L'Europe difficile. Histoire politique de l'intégration européenne, Folio, édition de 2001.

Yves Salesse, Propositions pour une autre Europe. Construire Babel, Editions du Félin, 1997.

Yves Salesse, L'Europe que nous voulons, Fayard, 1999